

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion de Bureau du 18 février 2010
Date de la Convocation : 11 Février 2010

L'An Deux Mille Dix le 18 Février à 14 H 30, le Bureau légalement convoqué s'est réuni à la Cafétéria de l'ancienne usine MERITOR à THURY-HARCOURT, sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Alain LIARD, Madame Janine KUC.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Sylvain MOREL.

COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DE BUREAU

Le compte-rendu de la dernière réunion de Bureau est adopté à l'unanimité.

Monsieur Roger TENCE est élu Secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance, présente les excuses de Sylvain MOREL et donne la parole aux Vice-Présidents, afin de faire le point Commission par Commission.

COMMISSION VOIRIE – SPANC

Monsieur BIZET fait le point des différents dossiers en cours.

- **DOSSIER D.G.E.**

Le dossier D.G.E. a été déposé à la Préfecture ce matin, la dépense subventionnable reste inchangée à 500 000 Euros avec un pourcentage de 30 % à 40 %.

Dès l'accusé de réception obtenu, il sera possible de débiter les travaux pour les voiries qui ont subi de grosses dégradations du fait des intempéries.

Etant toujours entendu que les priorités de travaux sont basées sur le classement de voirie donc sur le pourcentage de trafic.

- **SPANC**

Le Cabinet SOGETI est en train d'élaborer le Cahier des Charges afin de lancer une consultation auprès d'entreprises sur les contrôles d'assainissement individuels.

Un courrier va être envoyé aux Maires afin qu'ils inscrivent les Communes ou les particuliers qui pourraient obtenir des aides du Département pour la réhabilitation d'installation d'A.N.C.

Monsieur CHANDELIER : deux dossiers ont déjà été déposés par des Communautés de Communes auprès du Conseil Général, dossiers qui présentent 30 demandes de travaux minimum.

Monsieur PITEL : attention, il faut clarifier certains points sur l'ANC notamment sur les constructions neuves :

L'on arrive à des aberrations, avec des accords de Permis de Construire de maisons individuelles et des dossiers SPANC non présentés ou à la rigueur dont la conception n'est pas conforme.

Il serait important de faire une réunion avec les Maires pour préciser les choses, car doit-on accorder un Permis de Construire sans avoir l'accord du SPANC ?

Madame COURVAL : j'ai eu le cas dans ma Commune avec un accord de permis sans étude de filière.

Monsieur CHANDELIER : il faut provoquer une réunion avec des intervenants qui pourraient être :

- le SDEC ;
- les Services du Département ;
- le CAUE ;
- le Cabinet d'Etudes SOGETI.

Madame COURVAL : je n'arrive pas à débloquer un Certificat d'Urbanisme pour des problèmes de raccordement aux réseaux.

Le terrain est constructible dans le PLU, le Conseil Municipal est d'accord, mais ce n'est pas à la Commune de supporter cette dépense.

Monsieur VALENTIN : pourquoi pas instituer une P.V.R. ?

Monsieur COLLIN : attention le cahier des charges pour les contrôles ANC doit être très précis.

Monsieur CHANDELIER : le Bureau d'Etudes et l'entreprise retenue devront assister les élus notamment pour les cas litigieux.

Monsieur COLLIN : les diagnostics qui ont été effectués étaient vraiment faits "à la légère" : pour des installations non visitables a été indiqué "installation non conforme" ! des diagnostics mentionnant "selon les dires des propriétaires."...

Monsieur BIZET : nous avons essuyé les plâtres et l'entreprise avec nous : nous étions les premiers dans notre Région à lancer ces diagnostics.

Monsieur PITEL : le cahier des charges devra être soumis au Bureau.

Monsieur BIZET : le groupe de travail SPANC va déjà étudier le cahier des charges.

Monsieur PITEL : il y a vraiment des problèmes de responsabilités.

Monsieur LIARD : pourquoi ne pas prendre les contrôles en régie ?

Monsieur CHANDELIER : pourquoi pas, mais il faudrait ajouter à ce service, l'instruction des Permis de Construire pour nos 34 Communes ; dans notre future Maison des Services, il faudra prévoir des installations et bureaux susceptibles de permettre de créer ce service.

COMMISSION DECHETS MENAGERS

Monsieur CHANDELIER : le bilan du service pour cette année 2009, vient d'être élaboré, après l'avoir porté à la connaissance de la Commission Déchets Ménagers, il serait intéressant de le diffuser auprès des Membres du Bureau.

Monsieur LECLERC : il faut inciter au compostage individuel. De plus, l'opération de récupération des bouchons plastiques pour l'opération BIGARD n'est pas très logique, car il faudrait mieux donner une subvention à une association HANDICAP et proposer aux habitants de laisser les bouchons sur les bouteilles afin de compresser ces bouteilles, pour réduire les volumes et ensuite les coûts de transports.

Monsieur PITEL : j'ai un agriculteur dans ma Commune qui va faire une installation de méthanisation, il compte sur les déchets verts de la Communauté ; il faut peut-être revoir le dossier d'Appel d'Offres pour retirer la valorisation des tontes de pelouses : Jean SUARD pourrait peut-être prendre contact avec cet agriculteur.

Monsieur CHANDELIER : nous sommes vraiment dans le développement durable si nous pouvons éviter des kilomètres pour aller sur une plateforme de compostage.

Monsieur LECLERC : le groupe de travail Développement Durable travaille bien et va faire les premiers pas vers un Agenda 21, nous arrivons à de bons résultats. Un inventaire est en cours d'élaboration.

Monsieur CHANDELIER : l'image de notre Suisse Normande est vraiment liée à l'environnement. La démarche de Jean-Claude LECLERC et de son groupe de travail est vraiment importante pour notre Communauté.

Monsieur SUARD : tout est possible à étudier, si nous pouvons éviter de transporter les déchets verts émanant des pelouses vers une plateforme de compostage et trouver une solution de proximité, c'est une bonne chose.

Il faudra rencontrer l'agriculteur de Croisilles et si cela se concrétise, revoir à l'ouverture des plis.

Une campagne de communication va être lancée auprès des écoles et il est prévu de mettre à disposition un composteur individuel, dans chaque groupe scolaire Primaire et Maternelle.

COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur CHANDELIER : les Communes et les Syndicats ayant la compétence scolaire font leurs Budgets, après une approche du coût par élève par entité, il serait peut-être bien d'aller vers une harmonisation des coûts.

Monsieur VALENTIN : une fois les coûts réactualisés, il y aura lieu d'effectuer des simulations de financement de cette compétence.

Monsieur CHANDELIER : à Saint Rémy sur Orne, le Syndicat des Rouges Terres ne donne pas de dérogation, il est important de connaître la position des autres Syndicats sur ce sujet.

Monsieur LIARD : confirme que Saint Rémy ne donne pas de dérogation.

Monsieur LECLERC : les dérogations doivent être accordées dans une logique trajet- travail, nourrices...

Monsieur COLLIN : il faut que cela soit accordé dans l'intérêt des familles.

Monsieur CHANDELIER : il est important de connaître la position de chaque groupe scolaire pour connaître les dérogations accordées et essayer de rechercher une solution commune qui soit, si possible, la même pour tous les enfants de notre Communauté.

COMMISSION TOURISME, EQUIPEMENTS SPORTIFS

- CENTRE D'HEBERGEMENT

Monsieur VANRYCKEGHEM : il va falloir revoir les tarifs en les adaptant au plus près avec le service rendu.

Au niveau des travaux, il y a des problèmes avec les convecteurs installés qui s'avèrent trop justes pour chauffer l'ensemble du bâtiment.

Monsieur GEUFFROI, l'électricien va compléter ces convecteurs à ses frais et aux frais de son fournisseur.

Il faut se féliciter du sérieux de cet artisan.

Monsieur PITEL : l'emprunt pour ces travaux va être réalisé à hauteur de 95 000 €uros, cette décision va être prévue au prochain Conseil Communautaire.

- CENTRE AQUATIQUE

Monsieur VANRYCKEGHEM : la visite à Fécamp pour découvrir les installations de bassins en inox a permis de se rendre compte de la qualité du matériau.

Dans les 1 200 000 euros de travaux, la partie des parois inox représente 700 000 Euros le reste représente des travaux hydrauliques et la réfection du carrelage sur l'ensemble des plages.

Les travaux indispensables vont permettre une meilleure esthétique, un meilleur confort des usagers des bassins et de plus l'installation de différents jeux ludiques dans le petit bassin devra nous apporter une nouvelle clientèle : nous faisons un pas supplémentaire par rapport à nos concurrents.

Monsieur PITEL : le montant à emprunter se chiffre à hauteur de 1 000 000 d'Euros, c'est supérieur à ce que nous avons indiqué dans nos orientations budgétaires.

Monsieur VANRYCKEGHEM : en plus des 1 200 000 d'Euros de travaux, il faut ajouter les 144 000 Euros d'honoraires et les 100 000 Euros du Conseil Général déjà budgétés.

Monsieur COLLIN : les honoraires sont très élevés, c'est peut-être dommage de payer des honoraires sur les 700 000 Euros de fournitures des bassins inox.

Monsieur VANRYCKEGHEM : il est préférable d'avoir un Bureau d'Etudes spécialisé en Piscine, on a déjà essayé les plâtres avec le précédent architecte avec des malfaçons.

L'installation du pente-à-glisse à l'extérieur nous oblige à mettre une personne sur la plage pour assurer la surveillance ;

Une possibilité serait de recruter un étudiant pendant la saison, qui pourrait assurer la surveillance et en même temps assurer un service de distribution de boissons et de sandwiches dans un petit chalet en bois :

Notre nouvelle directrice étudie le coût de ces nouveaux services.

Au niveau des installations extérieures la plage béton n'a jamais été terminée, il y a une possibilité de poser une moquette extérieure à coût intéressant.

Madame KUC : si nous ajoutons tous ces prêts, cela représente un endettement conséquent.

Monsieur PITEL : si nous cumulons les emprunts nécessaires, il est vrai que cela représente un endettement important, mais la prise en charge de l'annuité peut être budgétée de la façon suivante :

95 000 Euros pour le Centre d'Hébergement, l'annuité de 10 000 Euros est le même montant que précédemment, donc il n'y a pas de charge supplémentaire.

1 000 000 Euros pour le Centre Aquatique représente une annuité à hauteur de 70 000 Euros c'est un challenge, le financement pourrait être supporté par tiers :

1/3 d'économie sur le fonctionnement ;
1/3 de recettes supplémentaires ;
1/3 pris en charge par le Budget Général.

- 600 000 Euros pour le projet ADGENE, annuité à hauteur de 50 000 Euros pris en charge par ADGENE dans le cadre du Crédit Bail.

Reste aussi le prêt concernant l'aménagement de la zone de Beauvoir et la construction de la Maison des Services, l'annuité d'emprunt sera financée par des économies de fonctionnement : pas de loyer, des économies salariales liées à la réorganisation des services et des dépenses moindres par rapport aux divers bâtiments (et notamment Ercé et le bâtiment Méritor) .

Un courrier va être envoyé aux différents services bancaires afin de réactualiser les propositions de prêts.

Monsieur CHANDELIER : il est indispensable que le dossier de la Maison des Services soit déposé au Conseil Général avant le mois de Juin car les règles de financement et les pourcentages de subvention vont changer à partir du mois de Juillet.

Monsieur TENCE : le Bureau d'Etudes DURAND doit nous donner un avant-projet sommaire à la fin de Mars pour l'aménagement de la plateforme et fin avril pour la construction ; ce dossier avance bien.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE

BATIMENT INDUSTRIEL DE SAINT REMY SUR ORNE

En complément de la délibération du Conseil Communautaire du 17 Juin 2009, qui a décidé de vendre à deux artisans le bâtiment industriel de Saint Rémy sur Orne et son terrain d'emprise, à hauteur de 60 000 Euros.

Il y a lieu de donner les précisions suivantes :

- 1) La Société SCI HOUDAYER dont le siège est actuellement à Hamars a décidé d'acquérir une partie du terrain et une partie du bâtiment pour un prix de 30 000 Euros, charges non comprises.
- 2) La Société SCI du Sous Liau dont le siège est à Saint Rémy sur Orne, a décidé d'acquérir une partie du terrain et une partie du bâtiment pour un prix de 30 000 Euros, charges non comprises.

(Un compromis a été signé par ces deux artisans)

- 3) Le Cabinet de Géomètres Expert "GEOMAT" en accord avec toutes les parties a défini le découpage des parcelles suivantes (voir extrait de plan en annexe) :
 - o SCI HOUDAYER : (a) 02 a 80 ca
(d) 74 a 26 ca
 - o SCI du Sous Liau : (c) 42 a 12 ca
 - o Commune de SAINT REMY SUR ORNE : (b) 15 a 14 ca
(f) 04 a 36 ca

(Il y aura lieu dans le cadre de cet échange entre la Commune de Saint Rémy sur Orne et la C.C.S.N. que dans l'acte établi par le notaire soit indiqué l'autorisation de passage de la Commune de Saint Rémy sur Orne pour la parcelle b pour accéder à la parcelle c de la Communauté)

- o Communauté de Communes : (e) 48 a 78 ca

Au vue de ces éléments le Président ou l'un de ses représentants sont autorisés à signer les actes nécessaires à la concrétisation de cette vente envers la SCI HOUDAYER et la SCI du Sous Liau et formaliser l'échange avec la Commune de Saint Rémy.

- **ADGENE**

Monsieur TENCE fait le point du dossier ADGENE :

Le chantier est bien avancé, il faut féliciter le Bureau d'Etudes et la SHEMA pour le suivi dans ce dossier.

L'ouverture officielle du chantier a été faite ce matin en présence des journalistes.

Reste l'inconnu des aides émanant du Conseil Régional à hauteur de 174 000 Euros, un courrier a été envoyé ce jour à l'attention de Monsieur Laurent BEAUVAIS, Président de Région, afin qu'il respecte ses engagements.

Monsieur CHANDELIER : remercie Monsieur PITEL et Monsieur TENCE pour leur négociation dans cette affaire.

Avant de clore la réunion Monsieur CHANDELIER fait le point du dossier de la Voie Verte, qui avance bien, un communiqué de presse commun Région-Département devrait paraître dans les jours qui suivent.

Prochaine réunion de Bureau le 18 Mars 2010 à 14 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER